

# Délibération

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 23 septembre 2025

Délibération n° 112-2025

Point 05.04

### Point 05.04. de l'ordre du jour

#### MCC Rectificatives – Faculté de philosophie

##### EXPOSE DES MOTIFS

La Faculté de philosophie demande la correction d'une erreur matérielle qui s'est glissée involontairement (au niveau des travaux de la Faculté) dans les MECC 2025-2026 du Master « Philosophie (Recherche et enseignement) », semestre 3, UE 4 : « Éthique et politique », **code : PL16KM13.**

La MECC erronée stipule :

- devoir sur table en 4h(dans Améty : Épreuve écrite (type DS) / AC / PE / 4h00).

La MECC correcte, qui était voulue, et qu'il convient de rétablir, doit stipuler :

- oral de 20 min (dans Améty : Épreuve orale / AC / EO / 0h20).

La requête porte sur une pure erreur matérielle involontaire. Il ne s'agit pas d'une demande de modification des MECC, mais d'une simple correction d'une erreur de saisie.

L'erreur matérielle a probablement été entraînée par une confusion due à la complexité de l'organisation des mutualisations de certaines UE de master avec la préparation à l'agrégation (dont certaines épreuves sont écrites).

L'enseignante souhaite préciser que c'est l'examen oral qui est le plus favorable aux étudiants, d'un point de vue pédagogique tout autant que du point de vue de la pertinence des compétences à consolider en dernière année du master « Philosophie ». L'enseignante a sondé les étudiants à ce sujet le jour de la première séance, de manière indicative (26 étudiants présents, 0 voix exprimant une préférence pour un devoir surveillé, 24 voix émettant une préférence pour l'oral, 2 voix votant « blanc »). L'ensemble des étudiants a été informé qu'une requête de correction de l'erreur était en cours, et que les informations leur seraient transmises très prochainement.

### Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **MCC rectificatives de la Faculté de philosophie**

Résultat du vote

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 40 |
| Nombre de votants             | 38 |
| Nombre de voix pour           | 38 |
| Nombre de voix contre         | 0  |
| Nombre d'abstentions          | 0  |
| Ne prend pas part au vote     | 0  |

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de philosophie

Fait à Strasbourg, le 01<sup>er</sup> octobre 2025

